

Quelques moines de Cadouin aux XVII^e et XVIII^e siècles

Jusqu'au début du XX^e siècle l'histoire n'était, le plus souvent, que le récit chronologique des guerres et des hauts faits d'armes de personnages célèbres. L'histoire monastique se limitait généralement à la biographie des abbés et à l'étude des diverses réformes qui avaient modifié les constitutions ou les usages.

Il fallut, avant la Seconde Guerre mondiale, l'émergence de quelques historiens regroupés autour des Annales, du Collège de France et de l'École des Hautes Etudes pour faire prendre conscience que l'histoire est d'abord celle de l'homme et de ses rapports avec un milieu de vie, dans un espace et une durée connus.

Par leurs travaux Lucien Febvre, Marc Bloch, Fernand Braudel, Georges Duby, Leroy-Ladurie, Jacques Le Goff et quelques autres incitèrent les chercheurs à regarder autrement la vie des monastères mais sans négliger pour autant une indispensable chronologie.

L'histoire de Cadouin ne saurait ainsi se réduire à celles de ses abbés, des dons qui leur furent consentis, de la construction de l'abbaye ou des luttes et des réformes qu'elle dut subir. Derrière ces événements il y eut des moines et des convers qu'il faudrait tenter de mieux connaître.

Pour cela il n'est pas inutile de planter quelques jalons qui permettraient de les situer dans le temps.

Vers 1050-55, Géraud naquit à Salles, un pauvre hameau dans la forêt de la Bessède, en Périgord Noir. Après avoir étudié à Saint-Avit-Sénieur, il devint prédicateur itinérant entraînant à sa suite de nombreux disciples. Ici ou là, il les regroupa et notamment dans ce val Seguin voisin de son village natal. Lorsque la confiance de l'évêque Guillaume Gilbert l'appela en Poitou, il ne voulut pas laisser seuls ses disciples et demanda à l'abbaye de Pontigny d'envoyer des moines pour les aider à observer la règle de Saint Benoît selon les usages en vigueur à Cîteaux. C'est ainsi qu'Henri devint, le 28 octobre 1119, le premier abbé de Cadouin. Lorsqu'il mourut quatre ans plus tard, ses moines conservèrent sans doute les observances d'un ordre cistercien en plein développement, mais refusèrent d'accepter l'autorité de l'abbaye-mère de Pontigny.

Le 3 octobre 1154, lorsque fut consacrée l'église abbatiale, on vit bien que Cadouin n'était pas tout à fait cistercienne. Mais en 1201, un accord fut trouvé et Cadouin garda sa place de 11^e abbaye de l'Ordre et de 2^e "fille" de Pontigny. Sur la route de Compostelle, la présence du "Suaire" lui donna un lustre exceptionnel. Des abbés éminents contribuèrent à sa renommée. Pierre de Gaing de Linars d'abord qui, à la fin du XV^e siècle, construisit le cloître gothique, Geoffroy d'Estissac qui l'acheva et fut évêque de Maillezais, Jacques des Aigues qui adhéra à l'Étroite Observance, Louis d'Arrodes et Pierre Mary surtout qui, de 1666 à 1696, fut peut-être le plus grand et reste trop peu connu.

Au XVIII^e siècle, sous la commende, le déclin ne cessa de s'accroître jusqu'à la Révolution. Déjà vers 1760, Cadouin soutint la lutte des Premiers Pères contre l'abbé de Cîteaux et cela devait marquer le profond désarroi de l'Ordre tout entier. Le 16 mars 1789, à Périgueux, lors de la réunion préparatoire des États Généraux, Cadouin fut représentée par son prieur claustral, Dom Louis Roze.

L'abbé commendataire Paul de Solminihac assistait aussi à cette réunion, où il prit le parti de l'évêque contre les moines et le bas clergé.

Des cinq premiers siècles d'existence de l'abbaye de Cadouin, de 1115 à 1600, de nombreux documents existent qui permettent de connaître les possessions de l'abbaye dont le cartulaire a été reconstitué en partie par Jean Maubourguet. Les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre cistercien ont été publiés par Dom Joseph Canivez mais il y est peu question de Cadouin et Louis Grillon a relevé l'essentiel dans un article publié par la Société historique et archéologique du Périgord.

Sur les moines eux-mêmes aucun document, du moins dans l'état actuel des recherches, ne vient nous renseigner. Qui étaient-ils, combien étaient-ils, quelle fut leur vie spirituelle et matérielle ? Nous ne savons rien de tout cela.

Le dernier quart du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle furent marqués à Cadouin par la succession à la tête de l'abbaye de cinq abbés confidentiaires. La chose est suffisamment rare pour paraître surprenante. L'abbé confidentiaire est en quelque sorte un prête-nom nommé provisoirement en attendant que le candidat choisi ait atteint l'âge requis, ou se soit libéré de liens antérieurs. Ordinairement l'affaire se dénoue en quelques années voire quelques mois. Il fallut à Cadouin une quarantaine d'années et le siège resta vacant pendant douze ans (1578-90) entre les deux premiers abbés confidentiaires.

Après ces cinq abbés confidentiaires c'est Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère de l'Archevêque de Bordeaux, qui devint abbé commendataire, il n'avait que 20 ans. Ce n'est pas lui qu'on attendait ! On ne saura sans doute jamais le motif de cette longue vacance du siège de Cadouin.

C'est pourtant sous l'abbatiat des deux derniers confidentiaires qu'on verra apparaître les premiers documents intéressants les moines eux-mêmes et non plus l'abbaye ou ses abbés.

En premier lieu il y a ces Registres paroissiaux que Jocelyne Colonna a étudiés lors du 5^e Colloque de Cadouin en 1998 et qui couvrent la période de 1619 à 1792.

Louis Grillon, à l'occasion du 1^{er} Colloque de Cadouin a relevé l'appartenance de nombreux moines de Cadouin à la Confrérie du Saint Suaire. D'autres moines sont nommés dans divers actes que détiennent les Archives départementales de la Dordogne : un "prix fait" de 1725, un acte notarié de 1738 (ADD 3 E 4625), un autre de 1751 (ADD 3 E 4631). Un ouvrage provenant de l'abbaye de Cadouin, intitulé "Privilèges de Cîteaux" et conservé aux Archives diocésaines de Périgueux donne la liste des moines présents en 1761 (Arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761). Enfin le registre de la Mise qui est lui aussi conservé aux Archives diocésaines de Périgueux et qui couvre la période du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789, c'est-à-dire la fin de la vie monastique à Cadouin, procure des informations précises. Les données qu'on y trouve peuvent être complétées ou recoupées par les renseignements fournis dans les divers ouvrages consacrés à Cadouin et notamment par ceux de :

- Delagrangé (Robert) : *Cadouin. Histoire d'une relique et d'un monastère*. Bergerac 1912.
- Sigala (Jean) : *Cadouin en Périgord*. Bordeaux 1950.
- Secret (Jean) Delluc (Gilles) Lagrange (Jacques) et Ponceau (Guy) : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*. Périgueux 1965. Nouvelle édition PLB Le Bugue 1990.

Il existe aussi un fichier de l'abbé Bouet, qui concerne tous les prêtres périgourdins de la période révolutionnaire : *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française* (éd. Delta concept, Piégut-Pluviers 1993).

Enfin les notes de Claude Garda permettent de compléter heureusement ce que nous savons.

Sous l'Ancien Régime l'abbé de Cadouin, ou le prieur claustral si l'abbaye se trouvait en commende, était de droit curé primitif de La Salvetat et de Salles de Cadouin. En réalité il délèguait ses pouvoirs à des vicaires perpétuels, des moines de l'abbaye habituellement, mais conservait le revenu de ces bénéfices ecclésiastiques.

Bien entendu en cas d'empêchement de ces vicaires ou pour des raisons de convenance n'importe quel prêtre autorisé par eux pouvait célébrer baptême, mariage ou enterrement dans les églises de La Salvetat et de Salles et les enregistrer à leur date et sous leur signature dans les registres paroissiaux.

La signature du registre ne comportait donc pas nécessairement la qualité de curé ou de vicaire perpétuel mais le suppléant éventuel pouvait être, lui aussi, moine de Cadouin.

Parmi les signatures relevées par Jocelyne Colonna certaines appartiennent incontestablement à des moines de Cadouin. C'est le cas de celles de :

- Baptiste LESCA qui était sacristain de l'abbaye de Cadouin en 1664-66 et devint sous-prieur de l'abbaye de Faise en 1670 à la suite des dissensions qui surgirent autour de l'ancien prieur Antoine Lhoste.

Arch. hist. de la Gironde, 1908, p. 162-222.

C'est à lui qu'on doit un traité sur la grâce et les sacrements dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Périgueux.

- François LHOMMEDIU qui était profès de Clairvaux et adhéra à la Confrérie du Suaire le 26 avril 1667.

- Jean DALIBERT qui adhéra le même jour à la Confrérie alors qu'il n'était encore que novice.
Il devint prieur de Fontguilhem en 1674.

- Etienne BLOSSON était lui aussi novice en 1667.

- François BLONDON était originaire de Limoges, il adhéra à la Confrérie étant novice le 27 avril 1681. Il est dit curé de La Salvetat dans le prix fait de 1725, mourut en 1732 et fut enterré "côté nord des collatéraux".

Dans son *Cadouin en Périgord*, Jean Sigala le désigne sous le nom de Mondon qui en 1732 lègue sa maison de La Salvetat à Cadouin sous réserve que le commendataire (Biron) ne cherche pas à s'en emparer.

- Martial PIGNE adhéra à la Confrérie le 19 mai 1687. Il pourrait être le Fr. Martial, dans l'acte notarié de 1738.

- Alexis MAURAT est mentionné comme curé de Salles dans les registres de cette paroisse. Il est mort le 21 avril 1776 à Cadouin et est dit profès de Faise. Il avait 88 ans.

- Jacques BASTIDE est dit cellerier dans l'arrêté de 1761. Il aurait été curé de La Salvetat en 1766 et serait mort en 1773. C'est sans doute lui qui signe f. (pour Frère ?) Bastide à La Salvetat en 1768 et 1771. On connaît aussi un Bastide (sans prénom) secrétaire de l'abbé du Pin en visite régulière à Cadouin le 16 mars 1786 et adjoint de Dom de Cressac le 4 novembre 1786.

Le 31 juillet 1789 il signe le contrôle de la Mise avec la communauté en tant que commissaire. Rien ne prouve qu'il s'agisse d'un seul personnage ni qu'il soit moine de Cadouin. Pour mémoire il faut rappeler qu'un Joseph Bastide était prieur de Faise en 1761.

Outre ceux déjà cités on trouve dans les registres de la Confrérie du Saint Suaire les moines suivants :

- Benoît TERRET qui adhère en 1716 est syndic de l'abbaye en 1738.

- Dom Jean BENOIST qui fut cellerier, secrétaire de son abbé Dom Pierre Mary et prieur en 1696 devint abbé de l'Etoile en Poitou en 1713 et y mourut le 18 janvier 1738.
cf. Claude Garda : Dom Jean Benoist (actes du 2^e Colloque de Cadouin, 1995).

- Joseph d'ARRODES adhéra le 14 juin 1666. Il était certainement parent de Louis d'Arrodes, abbé de Cadouin de 1659 à 1666 après avoir été abbé de Fontguilhem et vicaire général pour l'Étroite Observance.

- Michel MARY adhéra le 15 août 1669. Il était parent de l'abbé Dom Pierre Mary.

- Antoine FONDARY adhéra le 8 septembre 1684. Profès de Cadouin c'était un neveu de Dom Pierre Mary originaire d'Auvergne comme lui. Alors qu'il était prieur de Saint Léonard des Chaumes, près de La Rochelle, en 1714 il accueillit Dom Jacques Boyer, moine bénédictin de la Congrégation de Saint Maur qui parcourait l'ouest de la France afin de réunir des informations pour la rédaction de la *Gallia Christiana*.
Cf. Dom Jacques Boyer : Journal de voyage in Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Clermont-Ferrand - 1884, p. 427.

- Antoine LE MEIGNAN adhéra le 26 mai 1697 alors qu'il était prieur claustral de Cadouin dont Thomas Delort de Sérignan était abbé commendataire après la mort de Dom Pierre Mary.

Plusieurs sacristains de Cadouin accueillirent des pèlerins dans la confrérie du Saint Suaire.

Ce sont :

- Laurent GACHESSIN en 1671,
- Claude FLOQUET en 1673,
- Bernard VEZIAT en 1675,
- Bernard ROUSSEAU de 1680 à 1686,
- Bernard DU FOURNIEUX en 1707. Il devint moine de l'abbaye du Pin au diocèse de Poitiers l'année suivante.

Au chapitre du 25 mars 1725 tenu devant Léonard Castaing, notaire royal, fut examiné le prix-fait par Jean Cleyrat dit Chometon, entrepreneur à Plazac pour des transformations à réaliser dans l'abbaye de Cadouin.

Participaient à ce chapitre :

- Joseph EMANUEL, prieur, qui devint peut-être en 1761 prieur de Fontguilhem.
- Benoît TERRET, syndic, qui en 1716 avait adhéré à la Confrérie du Suaire.
- François BLONDON, curé de La Salvetat, qui, étant novice en 1681 avait adhéré à la Confrérie du Suaire et devait mourir en 1732.
- Firmin DUMOULIN, moine.
- Etienne ANNESLAUD, sacristain.
- Martial COLOMB (ou Coulon), moine impliqué dans divers procès.

Une autre réunion du chapitre eut lieu en 1738 pour statuer sur la demande de droit de tombeau dans l'église abbatiale formulée par Pierre Mazalrey chirurgien et sieur de Laumède. Etaient présents à ce chapitre :

- MARTIAL, prieur, qui pourrait être Dom Martial Pigné ou Dom Martial Colomb si Martial est un prénom.
- Jean-Baptiste de la COSTE, syndic.
- Charles DELAGE, cellerier.
- Pierre MAROT, moine.
- François, peut-être DELMAS, que l'on trouvera en 1750 à Dalon.
- Louis MATHERON, novice ou jeune profès.

Le 28 février 1751 Jean Baptiste de la COSTE qui, depuis 1738, est toujours syndic de l'abbaye, afferme à Léonard Linarès, sieur de la Place, demeurant à Cazal paroisse Sainte Marie de Trémolat, le domaine de la Queyrie situé dans cette même paroisse. On rappelle qu'il s'agit du renouvellement de l'affermage consenti le 21 mars 1741 par Dom Charles DELAGE qui, cellerier en 1738, était devenu syndic et le sera encore en 1743 lorsqu'il signera le Terrier de Trémolat.

cf. ADD 26 H 2

Dans l'arrêté du Grand Conseil du Roi en date du 14 mars 1761 on trouve la liste des moines de Cadouin, c'est-à-dire :

- Pierre BOTTET, prieur, qui pourrait être Pierre Botet de la Caze, ancien prieur de Fontguilhem qui mourut vers 1783. C'est à tort que Jean Sigala écrit qu'il fut assassiné en 1792.
(cf. Registre de la Mise qui mentionne un paiement pour son acte de décès et, en juin 1784, une offrande aux pauvres venus assister aux obsèques).
- Jean-Baptiste de la COSTE, syndic depuis 1738 au moins et devenu, sous-prieur.
- Jacques BASTIDE, cellerier, qui signe les registres paroissiaux entre 1753 et 1771 et mourra en 1773.
- Pierre MAROT sacristain. Il était déjà moine en 1738.
- Pierre MARCHAND qui figurera encore dans le registre de la Mise.

Espérance de ombres Liannan Costant Notaire royal
 Sieur de la juridiction de St. d'Amé sur de Châtelain de V. G. G.
 Debourg bourgeois habitant de la rue des Villeselles
 Remoullier témoin couronné qui ont figuré aux parties
 de Joseph Emanuel prêtre, et de son Curé de la paroisse
 St. d'Amé. *Remoullier*
 Le sieur de Châtelain Sr. Etienne Puerland sieur de
 re. marquis de Colons J. Clément Castaing
 Debourg

J'ai vu les originaux de ce mandement le 20 Mars 1711.

J'ai vu ledit Sieur de la juridiction de la Cour présider
 l'abbé de la place tous les Châtelains
 et d'Amé par son lieutenant, le fait des provisions
 les notariats, les requises les réserves de Leonard
 Hugou le sieur de la juridiction ha été après au delà
 présente abbé, témoin couronné qui nous signe
 J'ai vu ledit Sieur de la juridiction, mais les parties ont signé
 avec moi H. de la juridiction, fit Jacoste sieur de
 Laplaigne
 Soumenjon Not. Roy.

- Louis MATHERON qui était novice ou jeunes profès en 1738.

Dans ce même arrêté de 1761 on trouve aussi :

- Charles DELAGE cellierier (1738) puis syndic (1741-43) de Cadouin et devenu prieur de la Merci-Dieu.

- François POITHAUX, prieur à Saint-Léonard des Chaumes, qui figurera dans le registre de la Mise de Cadouin en 1785.

Tous ces documents ne nous apportent que des noms de moines, leurs charges dans l'abbaye, parfois une date précise à laquelle ils sont intervenus. C'est souvent bien peu de chose et cela ne permet pas encore une connaissance intéressante de la vie monastique à Cadouin. C'est du moins un début.

Le registre de la Mise est d'un tout autre intérêt. C'est une sorte de livre de Caisse ou de main-courante sur lequel on enregistre les dépenses journalières que contrôle le cellierier. Celui que nous avons couvre la période du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789. Relié en parchemin il comporte 188 feuillets numérotés de format 385 x 245 dont quelques-uns sont vierges. Aucune recette n'y est enregistrée. Pour la période considérée les dépenses se sont élevées à 60.000 livres environ à l'exclusion de tout investissement. Ce document mériterait évidemment une étude économique et financière très attentive mais il permet aussi de connaître les moines qui vivaient à Cadouin juste avant la Révolution. Bien que ce ne soit pas le cas de l'abbé commendataire il convient de commencer par lui.

Paul Florent, Alain DE SOLMINIHAC était né le 10 août 1735 dans une famille illustrée par l'abbé et réformateur de Chancelade qui devint évêque de Cahors et que l'Eglise honore au nombre de ses Saints. Il était le fils de François de Solminihac et de Jeanne d'Aurou qui habitaient Bourgnac. Paul de Solminihac devint, jeune encore, chancelier et vicaire général de Cahors. En 1779, il succéda à Blaise Piroux comme abbé commendataire de Cadouin. Il semble bien qu'il n'ait jamais résidé dans son abbaye et que les relations avec les moines aient été difficiles. Grâce au registre de la Mise, nous savons que les moines ont fait présent de 200 livres au juge de Montferrand pour les services passés et à venir qu'il rend dans le procès qui les oppose à l'abbé commendataire. Lorsqu'un accord sera enfin trouvé, les moines enverront le texte signé à l'abbé de Pontigny. Il y a là un élément d'une importance considérable sur le plan du droit cistercien. Bien que la visite régulière de Cadouin soit, depuis 1771 au moins, effectuée par l'abbé Pin, c'est bien l'abbé de Pontigny qui reste le Père-immédiat et Cadouin est toujours dans la filiation de Pontigny, c'est-à-dire adhère à la règle de Saint-Benoît et aux usages de Cîteaux.

Le 16 mars 1789, Paul de Solminihac est présent, à Périgueux, à l'assemblée préparatoire des Etats généraux. Il prend parti en faveur de Mgr de Flamarens, l'évêque de Périgueux, et se trouve, une fois encore, en opposition avec les moines de son abbaye représentés par leur prieur claustral. Il eut été surprenant que le vicaire général de Cahors fut en désaccord avec l'évêque de Périgueux. Paul de Solminihac ayant déclaré ses revenus, va toucher une pension de 5 822 livres qui lui sera versée en 1791 et 1792 par le district de Belvès.

Que devint-il ensuite ? Peut-être s'est-il caché chez les Touchebœuf au château de La Tour à Cabans. Il est certain que c'est là qu'il mourut le 21 janvier 1807. Son acte de décès a été enregistré à Cabans le 5 février suivant et il serait inhumé dans le caveau familial de ses protecteurs et amis.

Cf. Bruyère : L'Ancien et le Nouveau Périgord, vol. II, p. 65.

Arch. dép. Dordogne 1 L 620, 647, 651 ; 2 L 145, 146 ; Q 21, 73 Q 1, B 1254 et 1825 (procès d'A. Solminihac / E.C. Cabans Cadouin.

Jean Sigala : Cadouin en Périgord (Bordeaux 1950) p. 138.

André BERAUD DE LA BARRE né le 2 novembre 1757, est dit "religieux de Cadouin" en 1790.

En 1794, une note le signale comme "retiré à Fauze", sans doute s'agit-il de l'abbaye de Faise en Gironde, fondée par Cadouin en 1137.

L'appartenance de ce personnage à l'abbaye de Cadouin est tout à fait douteuse.

cf. Archives nationales D XIX-10.

Arch. dép. Dordogne 6 C 31, 2 L 146, Q 20.

Louis BUSSON apparaît à Cadouin le 27 août 1786. A cette date, il perçoit son "vestiaire" pour le 1^{er} semestre. En septembre de cette même année, il va à Sarlat pour une ordination. En juin 1787, il se rend à Montauban pour une "ordination de prêtrise". On peut supposer que, dans les deux cas, il s'agit de sa propre ordination et qu'il serait donc relativement jeune. Le 22 mai 1789, il part en voyage. Le 31 juillet 1789, il est toujours absent. Il ne figure pas sur la liste de 1790.

D'août 1786 à janvier 1789 inclus, il a perçu son vestiaire chaque semestre.

Louis Busson pourrait être Louis Busson-Delage né au Blanc (Indre) d'une importante famille du Berry. Il serait mort en 1850 étant curé de Manvières (Indre).

Cf. Registre de la Mise Cadouin (6.6.1784-31.7.1789).

Arch. dép. Dordogne 6 C 31.

Jean Sigala : op. cit p. 126.

CHAMBON perçoit un vestiaire trimestriel en août et octobre 1784. Il prête de l'argent à un fermier de Cadouin pour payer la taille. En janvier 1787, il reçoit 61 livres pour avoir vendu de la liqueur à Cadouin et il est dit moine de Dalon.

A-t-il été réellement moine de Cadouin en 1784 ? C'est bien peu probable.

Cf. Registre de la Mise, op. cit.

DELAGE, lui, est incontestablement moine de Cadouin. Le Registre de la Mise du 6 juin 1784 au 31 juillet 1789 porte en titre : "Mise de l'argent que j'ai retiré du coffre pour l'emploi de la maison depuis le sixième juin 1784 moi Delage". Sur un document signé le 14 juillet 1784 par Neveu négociant au Bugue nous pouvons lire : "*Je déclare avoir reçu de M. Delage sous-prieur et chelierier de l'abbei de... le montant du conte ci-dessus*".

En mai 1785, il va dans sa famille. En septembre de la même année, il fait état d'un accident qu'il aurait subi.

En mars 1786, il est dit syndic de l'abbaye lors du contrôle de la Mise avant la visite régulière de l'abbé du Pin.

Il perçoit son vestiaire régulièrement jusqu'en janvier 1789 inclusivement.

Par contre, il n'est plus là pour signer le contrôle de la Mise le 31 juillet 1789 et c'est Pierre Latelise qui est syndic.

Son nom ne figure pas sur la liste des moines représentés à la réunion du 16 mars 1789.

Il aurait donc quitté Cadouin entre janvier et mars 1789, mais nous ignorons pourquoi.

Il pourrait être Alexandre Busson-Delage, frère de Louis, né au Blanc comme lui. Il aurait été moine de Faise, aurait quitté Cadouin en même temps que son frère en 1789 et serait mort en 1808.

Ce pourrait être aussi Charles Delage, prieur de la Merci-Dieu en 1761 et procureur en 1765. D'après le Terrier de Trémolat Charles Delage est syndic de Cadouin en 1743 et il était cellerier en 1738.

Pendant le temps où il tient la Mise, il se révèle précis, ordonné et compétent.

Cf. Registre de la Mise, op. cit.

Arch. dép. Indre, 47 J 39 à 41.

Arch. dép. Vienne, 1 H 1012 et 2 M5/18

Louis DESCHAMPS serait né le 20 août 1754 ou 55. Il a dû entrer à Cadouin avant 1780 et en 1782 devient vicaire perpétuel de La Salvetat par délégation du prieur de Cadouin. La Salvetat était le siège de la paroisse sur le territoire de laquelle était située l'abbaye jusqu'à la Révolution. De son église, il ne reste que quelques traces.

En 1790, Louis Deschamps propose sa démission de curé pour bénéficier de la pension de religieux.

Du 1^{er} janvier 1791 au 30 septembre 1793, il perçoit un traitement de 1 200 livres comme curé, puis une pension de 800 livres par le district de Belvès et ensuite par le canton de Cadouin.

Il prête tous les serments, devient officier d'état civil, commerçant et notable de Cadouin. Marié civilement le 16 nivose an II (5.1.1794) à la mairie de Cadouin, avec Jeanne Petit, il en aura plusieurs enfants dont :

- Jean, né le 4 janvier 1808,

- Louis, né le 7 juillet 1809,

- Françoise, née le 28 mai 1811.

D'après Sigala, il serait mort réconcilié avec l'Eglise à Brunet (hameau de Cussac). Mais rien ne prouve ces allégations, pas même son acte de décès qui n'a pas été retrouvé.

C'est au hameau de Brunet que serait venu se réfugier le pauvre prêtre qui ramena d'Orient le Suaire de Cadouin au XII^e siècle.

Cf. Arch. dép. Dordogne 1 L 621, 635, 637, 639, 644, 664 ; 2 L 145, 146, 147 ; 6 C 34 ; Q 18, 19, 21, 474 ; V 16 ;

Etat civil de Cadouin :

A.N. D XXIX-328

J. Sigala : op. cit. p. 126, 138, 141.

DURANT perçoit un vestiaire en 1784. C'est tout ce que l'on sait de lui.

On connaît trois moines de ce nom :

- Pierre Durand né à Agde d'Etienne et de Gabrielle Austray qui prit l'habit à Bonneval le 12.06.1748 âgé de 18 ans et y fit profession pour Sylvanès le 28.06.1749.

Revue historique du Rouergue, t. 6, 1932, p. 185.

- Un prieur de Flaran, visiteur de l'ordre et qui passe à Pontault en 1735 mais il serait très âgé en 1784.

- Amans Durant né à Nuces (Aveyron) fils de Guillaume, avocat au parlement et d'Anne Le Tullier, qui prit l'habit à Bonneval le 21 décembre 1730 à 18 ans et y fit profession le 9 mars 1732. Il y mourut le 5 mai 1787.

Revue historique du Rouergue, t. 6, 1932, p. 184.

Pierre LATELISE est né le 20 avril 1742, peut-être en Gironde où existe au XIX^e siècle un autre Latelise dans le canton de Brane.

Le 23 août 1781, il est déjà moine de Cadouin puisqu'on a de lui une reconnaissance de dettes : *"Je soussigné déclare devoir à Mr. Neveux ngt (négociant) du Bugue la somme de 155 livres en argent que j'ai touchée pour eux de leur marchand, laquelle somme je n'ai pu lui faire passer, l'ayant employée à l'usage de ma maison de Cadouin"*.

C'est ce prêt, un peu forcé, que Dom Delage dénouera le 14 juillet 1784 : trois ans plus tard !

Il perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789 et signe les divers contrôles de la Mise.

En avril 1789, lors de la visite régulière, on peut lire la mention suivante sur le registre de la Mise :

"Nous soussignés vicaire général de l'ordre de Cîteaux après avoir examiné et calculé les différentes sommes reçues et dépensées par Dom Latelise, dépensier, depuis le 2 novembre 1786 jusqu'au 29 mars 1789, nous avons trouvé que la recette tant des sommes tirées du coffre que celles qui lui ont été données par Dom Poiteaux syndic montaient à la somme totale de 30 062 livres 9 sols et la dépense depuis la même époque jusqu'au 29 mars présent mois monte à celle de 29 930 livres, 15 sols, 6 deniers et que partant il redoit une somme de 131 livres, 15 sols, 6 deniers qu'il sera tenu employé en mise dans le courant de cette année. Lesquelles recettes et dépenses nous avons calculées et arrêtées aux sommes sus-dites et signées ne varietur.

A Cadouin 2 avril 1789 étant dans le cours de notre visite régulière.

F. de Cressac, abbé du Pin, vic. Gén."

La rigueur n'était pas, semble-t-il, la vertu principale de Dom Latelise. Pourtant le 31 juillet 1789, c'est en tant que syndic qu'il signe la Mise.

En juin 1790, il exprime le souhait de rester à Cadouin si l'abbaye est maintenue, sinon il ira dans le monde où bon lui semblera.

La Providence en a décidé autrement. Le 5 octobre 1790, le procureur de la commune, Dessalles informe le Conseil que c'est avec "mal au cœur" qu'il doit annoncer la mort de Dom Latelise. C'est "avec répugnance et après avoir prévenu M. le Prieur et M. Poithaux" que le maire fera apposer les scellés "chez le pauvre défunt".

Pierre Latelise n'était peut-être pas un modèle de rigueur dans sa gestion, mais il avait inspiré autour de lui respect et vénération. Il n'avait que 48 ans et il était mort le jour où, à Cadouin, on célébrait habituellement la dédicace de l'église abbatiale.

cf. Robert Delagrange : *Cadouin, histoire d'une relique et d'un monastère. Bergerac 1912*, p. 168.

AN D XIX-10

Arch. dép. Dord. 6 C 31, 1 L 630, 2 L 145, Q 20, 474

Registre de la Mise.

Dominique (ou Louis) DE LUCET perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789. Il signe les divers contrôles de la Mise jusqu'au 31 juillet 1789.

Le 10 mai 1786, il va à Faise à la place de son prieur.

Il ne figure pas sur les listes de 1790.

En 1763 il aurait été cellerier de Bonlieu (diocèse de Limoges).

cf. *Registre de la Mise*

J. Sigala : *op. cit.*, p. 126

Arch. dép. Creuse H 338.

Pierre Joseph MARCHAND naquit à Dôle en Franche-Comté le 7 juin 1730. Il était le fils de Pierre Ignace Marchand et d'Elisabeth Casteron. En 1747, il entra à Pontigny où il fit profession. Puis il part à l'abbaye des Roches au diocèse d'Auxerre (aujourd'hui Nevers). C'est une abbaye que Pontigny a fondée en 1137.

En 1761, il est moine à Cadouin et comme tel cité dans l'Arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761.

En 1776, il est nommé vicaire perpétuel de Salles de Cadouin dont le prieur est curé de droit.

Au moment de la Révolution, il est donc le plus ancien moine de Cadouin. Lors de la vente des biens de première origine du District de Belvès il achète le presbytère de Salles.

De 1791 au 30 septembre 1793, il touche un traitement de 1 200 livres comme curé, puis de 1 000 livres quand il démissionne pour infirmités. Il est pensionné du canton de Cadouin jusqu'à l'an IX.

Il semble avoir prêté tous les serments.

En 1796, 98 et 99, il signe des actes à Saint-Pomport et à Mazeyrolles sans qu'on sache à quel titre.

Il est décédé le 14 fructidor an X (2 septembre 1802).

cf. Arch. dép. Dordogne : 1 L 621, 632, 635, 639, 662 ; L 2 145, 146, 147 ; V 16 ; Q 485.

Etat civil de Cadouin :

AN. D XIX-10, 328

Cité comme curé de Salles au Reg. de la Mise.

Charles MOREAU est né le 25 février 1723, dans la région de Rethel (Ardennes). Il était le fils de Charles Moreau, cultivateur.

Dans le registre de la Mise, il n'apparaît que le 31 juillet 1789 pour signer, en tant que prieur, le dernier contrôle. D'où venait-il ? La seule possibilité connue est qu'il ait été moine de Dalon où, en 1771, il y avait un Moreau maître des novices. C'est là une hypothèse bien fragile, car elle ne fait apparaître aucune raison valable d'un changement de stabilité.

On croit pourtant qu'il aurait été moine à Saint-Léonard des Chaumes.

C'est lui qui, en 1790, fait la déclaration des biens de Cadouin.

En juin de la même année, il exprime le souhait de rester moine à Cadouin, à Pontigny ou à Jouy, à défaut il se retirerait à La Rochelle.

Ce qui confirmerait son séjour à Saint-Léonard des Chaumes.

En février 1791, il réclame une pension pour quitter son abbaye. Le district de Belvès va lui verser une pension de 1 000 livres en 1791 et 92.

Le 4 juin 1793, l'état civil de Belvès enregistre son décès à 71 ans et le dit prêtre, ex-bernardin et habitant de Belvès.

cf. *Registre Mise*

AN. D XIX-10

Arch. dép. Dordogne 1 L 630, 651, 654, 655 - B 1739 (1790) ; 2 L 145, 146 ; Q 20, 474.

Etat civil de Belvès.

M. van Mieghem : L'abbaye cistercienne de N.D. du Dalon de 1790 à 1814. Clairvivre 1976 Arch. dép. Charente Maritime H 34.

François-Hugues POITHAUX serait né le 24 novembre 1719. En 1761, il est cité dans l'arrêté du Grand Conseil du Roi comme prieur de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes. Cette abbaye située sur le littoral Atlantique, dans le diocèse de Saintes, avait été fondée ou relevée vers 1140 par Le Beuil, elle-même fille de Dalon en 1123. En 1168, Saint-Léonard avait été placée dans la filiation de Pontigny par Dalon et Le Beuil.

Dans quelles circonstances Dom Poithaux est-il venu à Cadouin ? Nous ne le savons pas.

Il perçoit son vestiaire de janvier 1785 à juin 1789. Il signe le contrôle de la Mise en mars 1786 et juillet 1789. Lors de la visite régulière du 2 avril 1789, il est mentionné comme syndic.

En 1790, étant donné son âge et son mauvais état de santé, il désire se retirer chez un ami qui prendra soin de lui.

Lors de la mort de Dom Latelise, le 5 octobre 1790, il est toujours à Cadouin.

En 1791 et 92, il perçoit une pension de 1 200 livres, ramenée à 1 000 de 1793 à l'an III.

Le 30 septembre 1792, il prêta le serment de liberté-égalité.

Du 1^{er} octobre 1791 au 31 juillet 1793, il est payé comme desservant de Saint-Cernin de l'Herm.

On ne trouve plus ensuite aucune mention de lui.

cf. Registre Mise.

AN. D XIX-10

Arch. dép. Dordogne 6 C 31

1 L 630, 651, 654, 655, 656

2 L 145, 146, 149

Q 19, 20, 474

J. Sigala : op. cit. p. 126, 138.

Louis ROZE était en 1745 moine du Pin. En 1758 il est prieur et se rend à l'Etoile (diocèse de Poitiers) sur commission de l'abbé de Pontigny pour assurer "la desserte et régie spirituelle et temporelle de l'Etoile" juste après le suicide de l'abbé. Il demeure à l'Etoile jusqu'en juillet 1759 puis y paraît épisodiquement jusqu'en 1784 avec les titres de "prieur de l'Etoile" ou de "supérieur commissaire de l'Etoile". En 1780 il apparaît comme "moine de Pontigny" dans la liste des religieux de cette abbaye qui consentent un prêt aux moniales fontevristes de Lençloître. Il avait pris possession de la charge de prieur le 8 mars 1783, d'après le procès-verbal cité par Robert Delagrangé qui le dit successeur de Dom Bolet. S'agit-il de Dom Pierre Botet de la Caze ancien prieur de Fontguilhem dont certains historiens de Cadouin ont écrit, à tort, qu'il avait été assassiné sur les marches de l'église par les "sans culottes" ? Ne s'agirait-il pas de Pierre Bottet qui est cité comme prieur dans l'arrêt du Grand Conseil du Roi du 14 mars 1761 ? Le Registre de la Mise mentionne souvent "feu notre prieur" en 1784, car on paye quelques dettes qu'il a laissées à Limoges ou à Cadouin. Cette année-là aussi on donne une aumône aux pauvres qui ont assisté aux obsèques. Il est donc mort récemment, peut-être après une longue maladie.

Louis Roze signe le contrôle de la Mise en mars 1786 comme prieur. Trois ans plus tard, il participe à l'Assemblée du 16 mars à Périgueux où, prieur, il représente sa communauté.

Par contre, le 31 juillet 1789 il signe le contrôle de la Mise comme simple moine. C'est Dom Moreau qui est prieur.

Jean Sigala le dit prieur de Cîteaux, mais c'est une erreur : il a lu "prieur de l'ordre de Cîteaux" et il a traduit "prieur de Cîteaux".

En 1790, on ne trouve plus la trace de Louis Roze, mais Robert Delagrangé dit qu'il s'exila en 1791 sans toutefois citer ses sources.

Le 5 avril 1792 à Castillonès, on trouve le décès d'un Jean Roze, ancien prieur de l'ordre de Cîteaux. Selon toute vraisemblance, il s'agit bien de l'ancien prieur de Cadouin. On sait en effet que Cadouin avait depuis 1155 de vastes possessions à Castillonès et Dom Roze a pu en profiter pour y trouver refuge.

Quant à la différence de prénom, elle peut s'expliquer si Jean est son nom de baptême. Louis peut être son nom de profession monastique.

23

Vu l'acte de communion...
 (Contenu) au d'office par le...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...

Poithaux de Lucet
 Bastide secrétaire

Roze Delage
 prieur syndic

de Cressac
 abbé du Pin
 vic. général

Vu l'acte de communion...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...
 Vu que...

Poithaux de Lucet

Poithaux

de Lucet

Le Curé de Bastide a formé un vœu...
 et elle...
 Bastide
 de Cressac
 de Cressac

Bastide adjoint

de Cressac
abbé du Pin
vic. Général

Doyen
secrétaire

1	12
2	12
3	12
4	12
5	12
6	12
7	12
8	12
9	12
10	12
11	12
12	12
13	12
14	12
15	12
16	12
17	12
18	12
19	12
20	12
21	12
22	12
23	12
24	12
25	12
26	12
27	12
28	12
29	12
30	12
31	12
32	12
33	12
34	12
35	12
36	12
37	12
38	12
39	12
40	12
41	12
42	12
43	12
44	12
45	12
46	12
47	12
48	12
49	12
50	12
51	12
52	12
53	12
54	12
55	12
56	12
57	12
58	12
59	12
60	12
61	12
62	12
63	12
64	12
65	12
66	12
67	12
68	12
69	12
70	12
71	12
72	12
73	12
74	12
75	12
76	12
77	12
78	12
79	12
80	12
81	12
82	12
83	12
84	12
85	12
86	12
87	12
88	12
89	12
90	12
91	12
92	12
93	12
94	12
95	12
96	12
97	12
98	12
99	12
100	12

donné pour
les cocardes

Poithaux
Roz

de Lucet

Moreau
prieur

Latelize
syndic

Bastide
commissaire

cf. Robert Delagrange : *op. cit.*, p. 138, 169

J. Sigala : *op. cit.*, p. 126

Registre Mise

Arch. dép. Dordogne 6 C 31 et 34, 34 H 7

AN. D XIX-10

Arch. dép. Vienne G 416, 1 H 9/2, 2 H 5/18

Arch. dép. Gers I 1338-39-40.

Dom TARDIF perçoit un vestiaire en 1787. Il est cité comme "religieux" dans une procédure à La Salvetat. C'est peut-être L.J. Tardif qui, à la Révolution, est moine de Pontigny puis, atteint de folie, est placé dans la maison d'aliénés de Maréville près de Nancy.

cf. *Registre Mise*

Les Amis de Pontigny n° 1-1989, p. 22.

Parmi les personnages qui intéressent l'histoire de Cadouin au moment de la Révolution, il faut en citer deux qui jouent un rôle particulier :

Gui DE CRESSAC, abbé régulier de l'abbaye du Pin et vicaire général de l'Ordre de Cîteaux. Il effectue les visites régulières à Cadouin le 16 mars et le 4 novembre 1786 et, à nouveau, le 2 avril 1789.

L'abbé du Pin est visiteur régulier de Cadouin au moins depuis 1771.

L'abbaye du Pin, située au diocèse de Poitiers, a été fondée en 1120 par Géraud de Salles comme Cadouin. Elle fut affiliée à l'ordre cistercien en 1141 dans la filiation de Pontigny.

En 1792, Gui de Cressac avait racheté les bâtiments de son abbaye. Il était devenu agent national et le 16 pluviôse an II (4.2.1794), il écrit au district pour proposer de lui donner 2 des 3 cloches de l'abbaye afin de les fondre pour les armées de la République.

cf. *Registre Mise*

Arch. dép. Vienne 1 H 11.

Le Piction n° 72, nov. déc. 1988.

DOYEN, secrétaire de l'abbé du Pin lors de la visite régulière du 4 novembre 1786 était Hippolyte Doyen, prieur du Pin.

cf. *Registre Mise*

H. Beauchet-Filleau : Le clergé du diocèse de Poitiers.

En résumé, la situation est la suivante :

- au 2^e semestre 1784, il y a 7 moines à Cadouin, dont 2 sont affectés à des paroisses ;
- en 1785, on enregistre l'entrée de Louis Busson, qui est le 8^e moine de Cadouin ;
- on note le départ de Dom Delage avant le 16 mars 1789 et de Louis Busson au cours du 2^e trimestre 1789. Au cours de ce même trimestre arrive Charles Moreau. Il y a donc encore 7 moines à Cadouin.
- entre le 1^{er} août 1789 et le mois de juin 1790, on ne saura plus rien de Louis Roze et de Dominique Lucet.
- Louis Deschamps et Pierre Marchand demanderont à percevoir leur traitement en 1790. Pierre Latelise mourra le 5 octobre. Il ne restera donc à Cadouin que 2 moines : Dom Moreau et Dom Poithaux.

Dans cette situation, il n'est pas tenu compte de Béraud de la Barre, de Chambon, de Durant, de Tardif, de Bastide et de Doyen, dont l'appartenance à Cadouin est douteuse ou éphémère, ni de Paul de Solminihac qui n'était pas moine.

La première remarque qui s'impose au terme de cette recherche c'est qu'il ne restait que 7 moines à Cadouin au moment du déclenchement de la Révolution. C'était bien peu mais ce n'était pas

un phénomène récent. En 1725 il y avait 6 moines comme en 1738 et en 1761. Nous savons que la plupart des autres abbayes n'en comptaient pas beaucoup plus et souvent moins, à l'exception de Cîteaux, Clairvaux, La Trappe et quelques autres. En 1768 la commission des réguliers recensait 226 monastères cisterciens (dont 194 en commende) avec 1850 moines, c'est-à-dire 8 moines en moyenne par monastère. Dans la filiation de Pontigny les chiffres étaient de 33 monastères avec 171 moines, soit 5 en moyenne.

Si le registre de la Mise fait apparaître une dépense annuelle moyenne de 12 000 livres c'est que les moines disposaient d'un revenu au moins égal en plus de ce qui revenait à l'abbé commendataire et de ce qui était consacré aux investissements et aux grosses réparations. C'était donc un revenu important bien loin de la misère de certains monastères et d'un grand nombre de paysans. Dans son livre sur Loménie de Brienne, Pierre Chevallier a raison d'écrire « Les apparences matérielles font encore illusion mais la ruine spirituelle est à peu près complète ».

La règle de Saint Benoît impose aux moines le vœu de stabilité dans le monastère de leur profession sauf si l'abbé en décide autrement. Dans l'Ordre cistercien c'était le cas pour un moine élu abbé dans un monastère de la filiation du sien ou d'un abbé élu par les moines de son abbaye-mère. Ce pouvait être aussi en vertu d'une décision du chapitre général.

Dans le cas de Cadouin on peut remarquer de nombreuses exceptions à la stabilité :

- Baptiste Lesca, moine de Cadouin est envoyé comme sous-prieur à Faise
- François Lhommedieu était profès de Clairvaux
- Jean Dalibert, moine de Cadouin, est envoyé comme prieur à Fontguilhem
- Jean Benoît, moine de Cadouin et prieur est élu abbé de l'Etoile
- Antoine Fondary, moine de Cadouin, devient prieur de Saint-Léonard des Chaumes
- Bernard Fournieux passe lui de Cadouin au Pin
- Charles Delage, syndic de Cadouin, devient prieur de la Merci-Dieu
- François Poithaux, prieur de Saint-Léonard des Chaumes vient à Cadouin en 1785 comme simple moine semble-t-il
- Charles Moreau est nommé prieur à Cadouin le 31 juillet 1789 venant d'une autre abbaye
- Dominique de Lucet vient à Cadouin après avoir été cellier de Bonlieu
- Louis Roze, prieur de Cadouin de 1783 à 1789 était moine du Pin et avait été investi de diverses missions notamment à l'Etoile.

Tous ces transferts ont certainement été difficiles à décider et on constate que c'est souvent l'abbé du Pin, visiteur de l'Étroite Observance et donc de Cadouin qui prend cette décision. Il faut gérer la pénurie et les compétences ne sont pas bien nombreuses ce qui rend la tâche plus délicate encore.

La division de l'ordre cistercien entre la Commune et l'Étroite Observance est une source supplémentaire de difficultés. Il en est de même des décisions prises à partir de 1766 par la Commission des Réguliers.

Désormais nous connaissons un peu mieux une quarantaine de moines qui, d'une façon ou d'une autre, ont marqué l'histoire de Cadouin aux XVII^e et XVIII^e siècles. C'est bien peu de chose sans doute, encore que l'on se soit fait des illusions sur le nombre de moines qui vécurent à Cadouin depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

Il reste à répertorier ce que contiennent les archives nationales, départementales et diocésaines, celles de la commune et les nombreuses publications consacrées à Cadouin. Il faudra relever les noms des moines qu'on y découvrira et étudier leur origine et leur rôle dans le monastère.

Cela permettra, peu à peu, de faire émerger la véritable histoire de Cadouin au sein de l'Ordre cistercien et de l'Église.

Moines de Cadouin

Registres paroissiaux signatures 1619-1790	Registre confrérie du Suaire	Prix-fait en 1726	ADD 3 E 4625 1738	ADD 3 E 4631 1751	Arrêt Conseil du Roi 1761	Registre de la Mise 1784-89
Baptiste Lesca sacristain 1664-66 s. preur Faise 1670						
François Lihornemedien profès Claryaux	26.04.1667					
Jean Dallibert postulant 1667 Dneur Fontguilhem 1674	26.04.1667					
Etienne Blosson novice 1667						
François Blondon novice 1681 + 1732 Cadouin	27.04.1681	curé La Salvétat				
B. Rossignol sacristain 1673-74						
Martial Pigné	19.05.1687					
Benuchamp sacristain 1696						
Garrigue						
Alexis Maurat curé de Salles + 21.04.1776						
Jacques Bastide + 1773					cellier curé La Salvétat 1766	
Gérard Larvque						
Lesailion + 1734 + 1782						
Louis Deschamps						curé La Salvétat 1782 marié 1794
Pierre Latclise						moine 1781. dépenier 1786. syndic 1789 + 05.10.1790 à 48 ans
Pierre Marchand					profès de Pontigny moine aux Roches	curé de Salles 1776 + 1807 à 72 ans

Benoît Terret 1716	syndic				
Jean Benoît 1690 prieur 1696 abbé de l'Etoile 1713 + 18.01.1738					
Joseph d'Arrodes 14.06.1666					
Michel Mary 15.08.1669					
Antoine Fondary 08.09.1684 prieur 1696 prieur Saint-Léonard des Chauxes 1714					
Antoine Le Meignan 26.05.1697 prieur					
Joseph Viguer 20.09.1668					
Jean Roussier 05.05.1669					
S. David 21.04.1676					
Laurent Gachessin sacristain 1671					
Bernard Veziat sacristain 1675					
Bernard Rousseau sacristain 1680-86					
Bernard du Fournieux sacristain 1707 Le Pin 1708					
Joseph Emmanuel prieur					peut-être prieur de Fontguilhem
Firmin Durroulin					
Etienne Anneslaud sacristain					
Martial Colomb					
				Martial prieur peut-être Pigné ou Colomb	
				Jean B. de la Coste syndic	
					syndic 1751
					sous-prieur

						Delage (sans prénom) cellier 1784. syndic 1786-89
		Charles Delage cellier	syndic 1741 et 1743 (ADD 26 H 2)	prieur de la Merci-Dieu		
		Pierre Marot		sacristain		
		François peut-être Delmas				
		Louis Matheron novice ou jeune profès		moine		
				Pierre Botet prieur		
				François Poithaux prieur Saint-Léonard des Chaumes.		moine 1785 syndic 1789
						Louis Rozc moine du Pin 1745 prieur 1783-89 + 1792 Castillonès
						Charles Moreau prieur 31.07.1789 + 04.06.1793 Belvès à 71 ans
						Dominique de Lucez cellier Bonlieu 1763
						Louis Basson

Abbés de Cadouin

Géraud de Salles, fondateur de Cadouin avant 1115, n'en fut jamais abbé. Peut-être d'ailleurs n'était-il que diacre.

cité en

- 1 – Henri, moine de Pontigny, fut envoyé par son abbé Hugues comme abbé de Cadouin. 28.10.1119-V. 1124
- 2 – Hélié, reçoit la donation de Bonnevaux au diocèse de Poitiers ; il est cité dans une charte d'octobre 1124 au sujet d'un don dans la forêt d'Ardorel et en 1127 dans une charte d'Amelius, évêque de Toulouse. V. 1124-1127
- 3 – Géraud de Cussac, participe à la fondation de Faise en présence de Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, en 1137. Raymond, moine de Cadouin fut le 1^{er} abbé de Faise. 1135-1137 – 16.05.1139
- 4 – Pierre Gérard, reçoit diverses donations d'Adhémar de Beynac et de Gaston de Gontaud. Il accompagne peut-être saint Bernard lors de son voyage en Aquitaine en 1145. 1143-1145-1147
- 5 – Ramnulphe de Mauriac, est abbé de Cadouin lors de la consécration de l'église abbatiale le dimanche 3 octobre 1154, il l'est encore lors de la consécration de l'église Saint-Martin de Limeuil. 1154-1158
- 6 – Pierre, reçoit en 1179 une terre à Limeuil donnée par Grimoald qui devint moine à Cadouin. 1166-1179-1184
- 7 – Aimeric, reçoit le 22 février 1189 d'Adhémar de Beynac des droits sur la forêt de Cadouin. C'était 71 ans après la fondation de l'église et 35 ans après sa consécration. Il entreprit, sur les instances du pape Innocent III, un rapprochement avec Pontigny qui aboutit le 4 mai 1201, à la signature d'un accord (cf. lettres d'Innocent III dans Migne).
En 1198, Aimeric fut chargé par le pape d'un arbitrage concernant le prieuré de Saint-Loubès. 1189-1198-1201
- 8 – Armand, transige avec l'ancien prieur d'Aillas. 1202
- 9 – Constantin, prête serment à Raymond, évêque de Périgueux. Il reçoit des dons de Martin Algais (1207), des seigneurs de Clarens (1208), de Pierre le jongleur (1215), de Bertrand, prévôt de Trémolat (1218), etc.
Il fut déposé par le chapitre général de 1226 (St. n° 37-1226) puis réintégré. 1207-1208-1215-1218
1226-1232

- 10 – Jean Bertrand, reçoit des dons de Guillaume de Biron (1234), de Pierre de Vergne (1238), de Castillonès (1239) ; il participe à un accord entre Pierre de Gontaud et Arnaud de Clarens (1243). 1234-1238-1239-1243
- 11 – Etienne, cité dans un acte de Gautier de Clarens et dans une donation d'Hélie Rudel. 28.10.1247
- 12 – B... est témoin d'un compromis passé par Gontaud de Badefol. 1255
- 13 – Hélie II rendit hommage en 1259 à Alphonse de Poitiers. 1257-1259
- 14 – Guillaume Bernard négocie avec Guillaume de Fayolle, prieur de Saint-Avit-Sénieur en 1271. 1264-1265-1271-1285
- 15 – Raymond de Bourgogne, traite avec Hélie Fabri, prieur de Saint-Avit le 12 août 1289 et en 1290 avec le recteur de Molières et avec Gaston de Gontaud. 21.02.1285-1289-1290-1292
- 16 – Gautier d'Estissac, était moine de Cadouin en 1299, peut-être ne fut-il pas abbé mais seulement supérieur. 1299
- 17 – Guillaume Robert est nommé dans une sentence arbitrale en 1300. 1300
- 18 – Pierre de Bayonne est cité par la *Gallia Christiana*. 1305
- 19 – Pierre de Conques est nommé dans divers actes et notamment dans le procès-verbal des assises du sénéchal de Périgord en 1315. 1308-1309-1313-1315-1320
- 20 – Pierre de La Cropte est dit de la noble famille des seigneurs de Lanquais. 1330-1332 + avril 1334
- 21 – Hugues de La Cropte nommé abbé par le pape Jean XXII (Jacques Duèze) le 6 des calendes de mai 1334 étant moine de Cadouin et diacre. Au chapitre général de 1357 il est définitif. 26.04.1334-1335-1337-1348-1357-1359 + sept.1363
- 22 – Hélie de Bidot nommé par Urbain V le 2 des nones d'octobre 1363 étant moine de Belleperche (d. Montauban). 06.10.1363-1366 + oct. 1382
- 23 – Etienne aurait été aussi moine de Belleperche lorsqu'il fut élu. Clément VII confirma l'élection par une bulle datée à Avignon des nones de novembre 1382. 05.11.1382
- 24 – Géraud de Bonnefont fut autorisé à se retirer à Gimont par le chapitre général de 1401 (St. n° 69-1401). 30.07.1387 - 1388 - 1401
- 25 – Bertrand des Moulins accompagné de quelques moines emporta le Suaire à Toulouse pour le protéger de la guerre et du schisme. Par Guillaume, abbé de Gimont, son procureur il se démit en avril 1404. 1392 - avril 1404

cité en

- 26 – Fortin du Faure, moine de Grandselve, fut pourvu par Benoît XIII le 6 des calendes de mai 1404. 26.04.1404 - 1414
- 27 – Jacques de Lanis aurait été élu abbé de Cadouin en 1414 étant docteur en droit canonique ce qui est exceptionnel dans l'ordre où ce genre d'études était peu prisé. Il aurait démissionné en 1431. 1414-1431
- 28 – Jean de Boscher (Bohem ou Boëri), licencié en théologie, est cité à trois reprises dans les Statuts des chapitres généraux (n° 59-1434, 64-1443, 101-1445). En 1450 il confirme l'élection de Pierre de Lebaudi comme abbé d'Ardorel. 1434-1443-1445-1450 +1453
- 29 – Jacques de Lanis avait démissionné en 1431. En 1442 le chapitre général (St n° 73-1442) l'avait autorisé à se retirer à Nizors. Il fut réélu abbé de Cadouin en 1453 et démissionna une 2^e fois en 1455 ou 56. 1442-1453-1455/56
- 30 – Pierre I^{er} de Gaing de Linars appartenait à une famille d'Oradour-sur-Glane en Limousin. Il portait d'azur à trois bandes d'or. Il fut élu en 1455 alors qu'il était abbé du Beuil, fille de Dalon. Son élection fut confirmée le 14 septembre 1456 par le Chapitre général (St n° 91 et 92 - 1456). Il entreprit la reconstruction du cloître où il est représenté avec ses moines près du siège abbatial. On le voit aussi agenouillé aux pieds de la Vierge dans l'église abbatiale. C'est lui qui fit revenir le Suaire dans l'abbaye de Cadouin. Dans *Sarlat et le Périgord méridional* (tome III p. 120, note 14) Jean Maubourguet écrit : "Pierre cède son bénéfice à son neveu Pierre de Gaing le jeune, mais en se réservant les revenus des granges de Grand Mauroux et de Gabanelle en Bergeracois. Sa résignation est admise par le pape le 1^{er} février 1474. Il ne cesse d'ailleurs de s'intéresser à l'abbaye ; c'est ainsi qu'en 1479 il est témoin de reconnaissances faites à Castillonnès. En 1500, il prend même le titre de vicaire général de son neveu (arch. Puymartin M. Cadouin 18.20 et H1 Castillonnès 14)." Le mot de bénéfice employé par Maubourguet est impropre puisque Pierre de Gaing était abbé régulier et non commendataire. Par contre il pouvait céder sa charge abbatiale conformément aux Concessions faites par le chapitre général aux abbés démissionnaires depuis 1288 (DHGE fasc. 69/70, col. 948). C'est le 29 mai 1500 qu'il fut investi vicaire général de son neveu à Castillonnès. Sa mort fixée en 1476 par quelques historiens à la suite de la *Gallia Christiana* serait donc postérieure à 1500. 1456-1474-1479-1500
- 31 – Pierre II de Gaing de Linars, neveu du précédent, administrateur d'Obazine (1473). 1474-1500 + 1504
- 32 – Jean (ou Pierre) Bonneau aurait été élu abbé le 8 janvier 1504 d'après la *Gallia Christiana*. 08.01.1504-1506

- 33 – Pierre Boucan, cité par le statut n^o 23-1508 du chapitre général ne figure nulle part ailleurs. 1508
- 34 – Godefroy d'Estissac, premier abbé commendataire de Cadouin, acheva le cloître. Il était le 19^e évêque de Maillezais (1518) et abbé de Celle en Poitou (1520). En 1542 il fonda une messe quotidienne dans l'abbatiale de Cadouin. 1516-1542 + 30.5.1543
- 35 – Odet d'Avaugour, dit de Bretagne, petit-fils de François d'Avaugour et de Madeleine de Brosse, fils de François II d'Avaugour et de Madeleine d'Astarac, élu en 1544 évêque de Saintes. Renonça en 1548 à cette élection après la mort de son frère aîné François III, époux de Charlotte de Pisseleu.
Il fut abbé commendataire de Notre-Dame des Vertus et épousa Renée de Coësme. Les d'Avaugour étaient les descendants naturels de François II, duc de Bretagne. Il fut abbé commendataire de Cadouin de 1544 à 1548. 1544-1548
- 36 – Alain (ou François) d'Avaugour, frère du précédent. 1548-1556
- 37 – Guillaume Farsal, cité dans une charte d'Obazine. 1557
- 38 – Jacques Sa, d'après la *Gallia Christiana*. 1558
- 39 – Charles de Savonnières. + 1559
- 40 – Jacques de Savonnières.
- 41 – Etienne de Gontaud de Badefols Saint-Geniès fut abbé de Cadouin en 1566 et de Sauve Majeure le 16.01.1575 après son oncle Hélié. Il se fit relever de ses vœux en 1577 et épousa Philippe d'Aydic, veuve de Charles d'Albert de Laval. De ce mariage naîtra, vers 1578, Jean de Gontaut de Saint-Martin qui épousera, le 19.06.1603, Jeanne de Châteauneuf, fille de Charles de Pierre Buffières et de Philiberte de Gontaut Biron, et mourra en 1635 sans postérité. 1566-1575-1577
- 42 – Pierre Martin, premier abbé confidentiaire en 1578. Après lui le siège resta vacant pendant 12 ans. 1578 + 1590
- 43 – Jérôme Philippe, abbé confidentiaire. 1603
- 44 – Gabriel Martel, abbé confidentiaire. 1604
- 45 – Claude Ramade, abbé confidentiaire. 1604-1612
- 46 – Pierre Noaillis, abbé confidentiaire. 1612
- 47 – Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645)
succède à son frère François cardinal de Sourdis (1575-1628)
comme archevêque de Bordeaux.
Ils étaient les neveux de Michelle Badou de La Bourdaisière,

- abbesse de l'abbaye cistercienne du Perrray aux Nonnains dans le diocèse d'Angers (1580-1670), de Gabrielle, Diane et Angélique d'Estrées. Cette dernière fut abbesse de l'abbaye cistercienne de Maubuisson. (cf. DHGE t. 18 - col. 287-288 notice n° 1089). 1612-1640
- 48 – Jacques des Aigues, adhère à l'Étroite Observance. 1642
- 49 – Joseph de Secondat de Montesquieu, résigne en faveur de Louis d'Arrodes et devient abbé de Faise. 1652-1659
- 50 – Louis d'Arrodes, ancien abbé de Fontguilhem, vicaire général de l'Ordre en 1643 et 1660, visiteur en Poitou et Gascogne en 1664 pour l'Étroite Observance. août 1659-1660 + 02.04.1666
- 51 – Pierre Mary était très probablement originaire d'Auvergne. En 1660 il fut nommé prieur de l'abbaye de Barbeau. Deux semaines après la mort de Louis d'Arrodes il fut nommé abbé de Cadouin, le 16 avril 1666. De 1668 à 1671 il fit dresser le Terrier de Cadouin (663 cotes) et l'inventaire des titres de Castillonès (Arch. mun. Bergerac). A cette même époque il encouragea la Confrérie du Suaire, reconstitua la bibliothèque de l'Abbaye. En 1667 Cadouin fut choisi comme noviciat commun des provinces de Poitiers et de Bordeaux (St n° 55-1667). En 1683 il fut nommé vicaire général de la province de Toulouse qui comprenait 13 abbayes de moines et 3 de moniales. Il fut aussi chargé de la visite du collège Saint Bernard de Toulouse, et désigné comme définiteur de la filiation de Pontigny aux Chapitres généraux de 1667, 1672, 1683 et 1686. En 1683, il fut appelé à présider une partie des travaux du chapitre général. Le 13 décembre 1693 il tomba malade à Calers au cours de la visite régulière et mourut le 5 mars 1696. Le 27 avril 1714 Dom Jacques Boyer, moine de la Congrégation de Saint-Maur, visitant l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes, ne manquera pas de noter que le prieur en est Dom Antoine Fondary, auvergnat, profès de Cadouin et neveu de Dom Pierre Mary. 16.04.1666-1667
1672-1683-1686-1693
+ 05.03.1696
- 52 – Thomas Delort de Sérignan, commendataire. + 10.05.1723
- 53 – Jean-Louis de Gontaut fils de Charles Armand (1663-1756) et d'Antonine de Bautru, duc de Biron jusqu'en 1740, abbé commendataire de Cadouin et de Moissac. + 1772
- 54 – Blaise Piroux.

- 55 – Paul de Solminihac né le 10.08.1735 de François et de Jeanne d'Aurou. Vicaire général de Cahors. En 1779 abbé commendataire de Cadouin où il n'a jamais résidé. Le 16.03.1789 il assiste à Périgueux à l'assemblée préparatoire des États Généraux. En 1791 et 1792 il perçoit une pension de 5822 livres. Caché probablement au château de la Tour à Cabans, c'est là qu'il mourut le 26.01.1807. Il serait inhumé dans le caveau familial des Toucheboeuf dans l'église de Cabans où une plaque porte son nom avec celui de ses protecteurs. 1779-1789-1791-1792-21.01.1801

Bibliographie résumée :

Gallia Christiana, tome II.

Cartulaire de l'abbaye de Cadouin, édité par J. Maubourguet, Cahors 1926.

Maubourguet (Jean), *Le Périgord méridional*, réédition Roc de Bourzac, 2 vol.

Maubourguet (Jean), "Adjonctions au cartulaire de Cadouin", *BSHAP*, 1930.

Sigala (J.), *Cadouin en Périgord*, Bordeaux, 1950.

Delluc (Brigitte et Gilles) Lagrange (Jacques) Secret (Jean), *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, Le Bugue, 1990.

Grillon (Louis), Dom Pierre Mary in *Mélanges à la mémoire du P. Alesme Dimier*, vol. 3.

Canivez (Dom J.M.), "Statuta Capitulum" in *RHE* n° 9, 10, 11, Louvain.

Barrière (sous la direction de B.), *Moines en Limousin, l'aventure cistercienne*, Limoges, 1998.

Actes des Colloques de Cadouin (depuis 1994), Roc de Bourzac.